



REGLEMENT FESTIVAL U13 PITCH



Article 1 : titre de l'opération

le **Festival U13 Pitch départemental** pour la saison 2021 / 2022 est réservé aux licencié(e)s :

- U12 filles et garçons.
- U13 filles et garçons.
- U11 filles ou garçons (dans la limite de trois maximum) ainsi qu'un nombre illimité de U14 filles.

À noter qu'aucune dérogation ne sera accordée aux clubs et que **le nombre de joueurs(es) par équipe est de 12 maximum.**

Article 2 : inscriptions

les inscriptions se font par les clubs par retour de mails jusqu'au **mercredi 15 Octobre 2021** et sont gratuites. À noter que seulement une équipe par club, entente ou groupement est autorisée à participer à l'édition 2021/2022

P.S. : un festival U13 Parallèle est proposé pour permettre aux équipes 2 et 3 de jouer sur les dates concernées.

Article 3 : système de l'épreuve

Premier tour qualificatif : les équipes engagées participeront au premier tour le **SAMEDI 23 OCTOBRE 2021** selon le tirage au sort effectué lors de la commission Foot Animation précédente. L'organisation proposée sera la suivante :

- 28 équipes engagées (7 poules de 4 équipes).
- Le rendez-vous des équipes est fixé à **14h00** pour un début de plateau à **14h30**.
- A la suite de ce premier tour qualificatif, 21 équipes seront conservées (**3 premiers de chaque poule qualifiés**).

Deuxième tour qualificatif : les équipes qualifiées du premier tour participeront le **SAMEDI 5 MARS 2022** au second tour de qualification. L'organisation proposée sera la suivante :

- 21 équipes qualifiées (nombre de poules et d'équipes par poule à définir par la commission Foot d'Animation).
- Le rendez-vous des équipes est fixé à **14h00** pour un début de plateau à **14h30**.
- A la suite de ce second tour qualificatif, 16 équipes seront conservées.

Finale départementale : les équipes qualifiées du second tour participeront le **SAMEDI 2 AVRIL 2022** à la phase finale du festival U13 départemental Pitch. Celles-ci seront classées selon les critères suivants :

- Mise en place de la formule dite « Échiquier ».
- Mise en place des défis techniques.
- Mise en place d'un quiz éducatif (règles de vie et règles du jeu).

Article 4 : déroulement de l'épreuve

Premier tour qualificatif :

- Mise en place du défi technique « jonglerie » qui permettra de départager deux équipes en cas d'égalité au classement.
- **3 rencontres de 20 minutes** selon les règlements de la F.F.F du football à 8 pour la catégorie U13.
- ***Dans chaque poule, le classement sera établi comme suit :***
 - Victoire = 4 points.
 - Nul = 2 points.
 - Défaite = 1 point.
 - Forfait ou pénalité = 0 point.
- En cas d'égalité pour l'attribution de la troisième place qualificative d'une poule entre plusieurs équipes, il sera tenu compte :
 - Premier critère : résultat du défi technique « jonglerie ».
 - Second critère : résultat du match joué entre les deux équipes.
 - Troisième critère : meilleure différence de buts sur l'ensemble des rencontres.
 - Quatrième critère : plus grand nombre de buts marqués.
 - Cinquième critère : tirage au sort.

Second tour qualificatif : l'organisation de cette journée vous sera communiquée prochainement.

Finale départementale : l'organisation de cette journée vous sera communiquée prochainement.

Article 5 : annexe

Défi technique de la jonglerie : cette épreuve se déroulera avant le début des rencontres. L'organisation devra être la suivante :

- Chaque joueur aura 3 essais et devra tenter de comptabiliser 50 contacts de son pied fort.
- Le ballon devra être levé au pied.
- aucune surface de rattrapage ne doit être tolérée.
- L'éducateur A devra comptabiliser les joueurs de l'équipe B et inversement.
- Seuls les 8 meilleurs résultats d'une équipe seront conservés et additionnés pour donner un total sur 400.